

Comité de parents du service de garde

Document d'informations générales

- Lieu d'échanges et d'informations sur des sujets touchant la vie du service de garde
- Rôle consultatif
- Peut faire des recommandations
- Peut s'impliquer dans certaines activités spéciales

Il est consultatif sur :

- L'orientation du service de garde
- La réglementation du service de garde
- Les activités offertes au service de garde

Composition

Peut être composée de la technicienne du service de garde et environ 3 à 5 parents élus parmi les parents d'élèves qui fréquentent ce service, pour une durée d'un an

Extraits de la politique sur la qualité des services de garde à la CSDM

Historique et contexte : La présente politique entend aider les comités de parents des services de garde, les conseils d'établissement, les éducateurs et éducatrices et les directions d'établissement à prendre le tournant qui s'impose en offrant des balises claires quant aux pratiques porteuses et aux façons de continuer, ensemble, d'œuvrer à l'amélioration continue de nos services.

Orientation : La CSDM reconnaît que les parents sont des partenaires privilégiés de l'organisation, du déroulement et de la planification des activités du service de garde, et qu'à ce titre, ils doivent être encouragés à former un comité de parents du service de garde.

Objectifs et moyens : Veiller à établir une grille de choix d'activités périodiques, variées et stimulantes, qui permette à tous les enfants qui fréquentent le service de garde de prendre part à l'ensemble des activités offertes durant l'année, en respectant la capacité de payer des familles, en misant sur des activités de proximité et en consultant les parents utilisateurs du service de garde et le conseil d'établissement au moment de la planification de cette grille.

Engagement de la CSDM et responsabilité du personnel : Soutenir, informer et former les parents désirant siéger au comité de parents du service de garde afin qu'ils comprennent bien la mission de ce comité, ses objectifs et le rôle joué par chacun des intervenants.